ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL ANNÉE FINANCIÈRE 2011-2012

L'ÉTAT DE TRAITEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL DE DIRECTION



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton

s.e.n.c.r.t. Bureau 2000 Tour de la Banque Nationale 600, rue De La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691 Télécopieur : 514 878-2127

www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement cijoint de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2012 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans

l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

1

Raymond Cholot Brant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal Le 27 septembre 2012

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

_



Direction générale du financement et de l'équipement

NOM DE L'UNIVERSITÉ: École Polytechnique de Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ: 976002

ÉTAT DE TRAITEMENT 2011-2012

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE:

ADMINISTRATEUR:

Le 27 septembre 2012

Direction des systèmes et du contrôle

État du traitement

ÉCOLE POLYTECHNIQUE 2011-2012

Établissement : Année financière :

Personnel de direction supérieure		Valeur	pécuniaire des composantes (en	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)	mpôt	
Nom et fonction	Salaire de Base	Autres éléments	Droits d'indemnité de départ exercés ⁽¹⁾	Fondations ou personnes morales	Tc Nombre de mois	TC % du temps
Lamarre, Bernard - Président	\$ 000 26				. 12	30%
Guy, Christophe - Directeur général	231 914 \$	14 320 \$			12	
Jolicoeur, Louise - Directrice des affaires institutionnelles et secrétaire générale	178 149 \$	6 193 \$			12	
Savard, Gilles - Directeur de la Recherche et de l'innovation	188 406 \$	2 761 \$			12	
Lafleur, Pierre - Directeur des affaires académiques et internationales	188 696 \$	1 744 \$			12	
Hurteau, Richard - Directeur des ressources financières et matérielles	178 136 \$	1 393 \$			12	

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2011-2012 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

État du traitement

ÉCOLE POLYTECHNIQUE 2011-2012

Établissement: Année financière:

Aufres catégories de personnel de direction			Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)	t assujetties à l'impôt
Catégorie de personnel	Effectif total ^(**) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
		Le plus élevé	139 075 \$	22 671 \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)	7	Moyenne	125 334 \$	20 639 \$
		Le moins élevé	118 380 \$	11 479\$
		Le plus élevé	145 438 \$	108 778 \$
Personnel de direction des services	17,43	Moyenne	120 140 \$	10 252 \$
		Le moins élevé	\$ 608 £6	Nil
		Le plus élevé	125 756 \$	69 745 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	48,42	Moyenne	84 647 \$	4 766 \$
		Le moins élevé	56 928 \$	IIN

(¹) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au Tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure. ('') En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement:
Année financière:
2011-2012
VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieur		. Valeur pécuniaire des alloca (er	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire	
LAMARRE, Bernard	Président	12	\$ \$	
GUY, Christophe	Directeur général	12	31 200 \$	
JOLICOEUR, Louise	Directrice des affaires inst. et secrétaire générale	12	11 200 \$	
SAVARD, Gilles	Directeur de la recherche et de l'innovation	12	24900\$	
LAFLEUR, Pierre	Directeur des affaires académiques et internationales	12	.15 500 \$	
HURTEAU, Richard	Directeur des ressources financières et matérielles	12	4 400 \$	
Autres catégories de personnel de direction	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire	
	Le plus élevé		\$ 006 6	
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(**)	Moyenne	7	4 600 \$,
	Le moins élevé		400 \$	
	Le plus élevé		21 800 \$	
Personnel de direction des services	Moyenne	17,43	4 300 \$	
	Le moins élevé		. IIN	
	Le plus élevé		9 400 \$	
Personnel de gérance des emplois de soutien	Moyenne	48,42	\$ 008	
	Le moins élevé		II.	

(°) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.
("") Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.